



Faibles lueurs d'espoir sur la voie de la non-prolifération nucléaire

Debbie Grisdale

**Directrice administrative, Association des médecins pour la survie mondiale
Déjeuner-discours, le 29 janvier 2002**

Aujourd'hui, aimerais donner un bref aperçu de certains des nouveaux développements qui se produisent dans le domaine des armes nucléaires et de leur impact sur l'avenir nucléaire (panorama plutôt morne); jeter un coup d'oeil sur les interventions des organisations non-gouvernementales à cet effet (faibles lueurs d'espoir); et enfin, stimuler une discussion quelconque sur la contribution potentielle de notre nouveau Ministre des Affaires étrangères, Bill Graham, au désarmement nucléaire.

La vérité, c'est qu'il suffit de jeter un bref coup d'oeil à l'horizon pour se rendre compte que le désarmement nucléaire ne progresse pas. Paul Rogers, du Département des études sur la paix à l'Université de Bradford, déclare : « La totalité des années 1990 est caractérisée par un engagement durable envers un dispositif nucléaire englobant des forces nucléaires plus restreintes mais très versatiles dotées d'une gamme de nouveau rôles. »

Dans le premier mois de 2002, l'administration Bush rendait publique son Examen du dispositif nucléaire (*Nuclear Posture Review*), qui, entre autres aspects dignes d'attention, réclame une planification nucléaire qui soit « axée sur les capacités », dotée d'une gamme d'éventualités plus souple ainsi que de réductions unilatérales préservant la souplesse (c.-à-d. que ces réductions pourraient être renversées) et la transparence. Ces réductions doivent être réalisées « sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des traités semblables à ceux de la guerre froide », c.-à-d. sans négociations bilatérales ou multilatérales, sans mécanisme de vérification, sans engagement à ce que les armes nucléaires soient irréversiblement démantelées.

L'Examen réclame que « la disponibilité des essais du ministère de l'Énergie soit accélérée », puisque les États-Unis comptent se réserver le droit de procéder à des essais d'armes nucléaires. L'Examen réclame également le développement continu de nouvelles armes ainsi que l'élaboration de « programmes de technologie avancée aux fins de renseignement, p. ex. pour les cibles renforcées et profondément enfouies et pour les cibles en mouvement » qui, nous le savons, comprennent les usines présumées d'armes biologiques et chimiques.

J'aimerais prendre une minute pour parler du développement de l'une de ces nouvelles armes. On les appelle des « armes nucléaires miniaturisées » et des « armes antiblockhaus » et, plus justement, des armes nucléaires de faible puissance.

Nous en avons entendu parler l'automne dernier, lorsque le Secrétaire à la Défense des États-Unis, Donald Rumsfeld, n'a pas voulu écarter la possibilité que la coalition contre le terrorisme, dirigée par les États-Unis, utilise des armes nucléaires dans leurs efforts pour déloger/dénicher Osama bin Laden en Afghanistan. Cette nouvelle génération d'armes nucléaires, qui sont également connues sous le nom de « casse-casemate », pourrait bien se révéler appropriée pour attaquer quelqu'un ou quelque chose qui est censé se cacher dans une caverne quelque part, puisque ces armes peuvent pénétrer la terre jusqu'à cinquante pieds avant d'exploser – le seul fait de songer utiliser de telles armes est ahurissant.

Dans un article publié dans la revue de la *Federation of American Scientists* au début de l'année dernière, Robert Nelson, un physicien de Princeton, déclarait que les partisans des armes nucléaires miniaturisées « encouragent l'illusion que les armes nucléaires pourraient être utilisées de manières pouvant minimiser leurs *dommages collatéraux*, faisant d'elles des outils acceptables que l'on peut utiliser comme des armes conventionnelles. » D'après M. Nelson, « l'ajout d'ogives de faible puissance à l'inventaire nucléaire mondial ne fait que rendre leur utilisation éventuelle plus probable. »

Il poursuit en disant que « l'utilisation de toute arme nucléaire capable de détruire une cible enfouie qui serait autrement à l'abri d'une attaque conventionnelle produira nécessairement un nombre considérable de pertes civiles. Aucun missile capable de creuser la terre ne peut y pénétrer assez profondément pour refréner une explosion de puissance nucléaire, même une explosion aussi restreinte que 1 pour cent de la bombe de 15 kilotonnes larguée sur Hiroshima. L'explosion crée un cratère massif de poussière radioactive qui pleut sur la région locale, et ces retombées sont particulièrement intenses et meurtrières. »

En 1994, le *Stockpile Stewardship Program* des États-Unis comprenait une capacité de produire des armes nucléaires, et ceci en plus d'un programme visant à modifier les ogives existantes pour leur donner des fonctions nouvelles. En septembre 1995, on rapportait qu'un programme de deux ans avait été initié pour modifier la bombe nucléaire B-61 à chute libre, dans le but de lui permettre d'assumer un nouveau rôle pour exploser sous terre. Ceci lui permettrait de cibler des postes de commandement ou des installations souterraines d'armes chimiques ou biologiques trop bien protégés pour subir les dommages des bombes conventionnelles. Les progrès ont été rapides, et, à la fin de 1996, l'armée de l'air américaine disposait d'une capacité d'urgence de quelque 50 bombes nucléaires, avec pleine certification opérationnelle 15 mois plus tard.

NOUVELLE ARME NON SOUMISE À DES ESSAIS

Alors, depuis 1997, les États-Unis disposent d'une arme nucléaire non soumise à des essais et capable de pénétrer la terre : la B61-11. Les laboratoires d'armes ont déloyalement fait valoir qu'il ne s'agit pas là d'une « nouvelle » arme nucléaire prohibée, mais plutôt d'une simple modification admissible d'un vecteur existant. L'ogive B61-11 peut avoir une puissance variant de moins d'une kilotonne à 340 kilotonnes, et, à la valeur la plus basse de sa puissance, est un exemple du genre d'armes nucléaires miniaturisées qui sont maintenant proposées. De telles armes, selon les travailleurs scientifiques de la FAS, le Groupe d'étude Los Alamos et d'autres intervenants, ne pourraient pas être déployées sans des essais nucléaires exhaustifs, détruisant toute éventualité de ratification du CTBT (Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) et menant presque sûrement à une reprise des essais nucléaires par d'autres pays.

La position officielle du gouvernement est que la B61-11 n'est pas une « nouvelle » bombe nucléaire, mais simplement une modification, en ce sens que des bombes existantes ont été améliorées. D'un point de vue strictement technique, cela peut être vrai, mais la modification est tellement importante que l'arme peut assumer des rôles entièrement nouveaux, et elle affaiblit sûrement le régime mondial de non-prolifération et contrevient aux obligations des États-Unis en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Alors, où sont les sources de lumière, les lueurs d'espoir... de pouvoir tout au moins maintenir le cadre d'une régime de non-prolifération... y a-t-il des indications que nous faisons des progrès vers le désarmement nucléaire?

La vérité est que nous devons chercher ces lueurs d'espoir, les identifier et les brandir, faute de quoi il est facile de se laisser gagner par le désespoir. Je suis persuadée que nous avons besoin de savoir que ces faibles sources de lumière reflètent une opinion très différente de celle qui est reflétée par les ténèbres occasionnées par des exemples d'armes nucléaires qui « conseillent les autorités en toute conscience ». Et l'une de ces prises de conscience est que les armes nucléaires sont immorales et que leur utilisation et la menace qu'elles représentent sont, en pratique, considérées comme illégales par la Cour internationale de Justice.

Je veux vous présenter certains exemples des moyens utilisés par les organisations non-gouvernementales (ONG) et par d'autres intervenants de la société civile pour s'efforcer de résister à la dominance des armes nucléaires, de « démanteler » l'importance politique des armes nucléaires et de conseiller les autorités en toute conscience : la défense des intérêts, le dialogue et la coopération.

1. La défense des intérêts

Le Projet de Cour internationale de Justice (*The World Court Project [ECP]*) est un réseau international de citoyens, basé au Royaume-Uni, qui travaille à faire connaître et qui a mis en oeuvre, le 8 juillet 1996, l'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, qui n'a pu trouver aucune circonstance légitime à la menace ou l'utilisation des armes nucléaires.

Au moment où des discussions avaient lieu au Pentagone sur l'option nucléaire en Afghanistan l'automne dernier, le Projet de Cour internationale de Justice publiait des documents déclarant que tout soupçon d'utilisation d'une arme nucléaire devrait être contesté. Qu'il ne s'agissait certainement pas d'une « circonstance extrême d'autodéfense » où la survie même d'un État était mise en péril, le seul scénario cité par la Cour internationale de Justice dans son Avis consultatif de 1996, et dans le cadre duquel elle ne pouvait décider si la menace ou l'utilisation des armes nucléaires est expressément interdite ou non par le droit international. Même si elle l'était, elle devrait se conformer aux exigences de la nécessité, de la proportionnalité et de la discrimination. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont également pris l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des États disposant d'armements non-nucléaires, y compris l'Afghanistan.

Le WCP et plusieurs autres ont préconisé que les gouvernements devraient formellement exclure toute possibilité d'utilisation des armes nucléaires.

D'autres efforts visant à garder présente la décision de la Cour internationale de Justice comprennent les activités du groupe *Trident Ploughshares* (<http://www.gn.apc.org/wcp>), basé au Royaume-Uni, qui s'est donné pour mission de désarmer paisiblement, ouvertement et de manière responsable les systèmes d'armes nucléaires des sous-marins Trident de la Grande-Bretagne, dans le but de prévenir un crime nucléaire.

En juin 1999, trois militantes, à la faveur de la nuit, ont nagé dans le *Loch Goil* en Écosse jusqu'à un laboratoire flottant, le *Maytime*, qui fait partie du système d'arme nucléaire Trident. Malgré des mesures de sécurité importantes, elles ont passé trois heures sur l'embarcation avant d'être découvertes. Le 23 septembre 1999, des accusations ont été portées contre elles à la *Greenock Sheriff Court* en Écosse, pour dommage causé par un acte malveillant. Elles avaient jeté par-dessus bord du matériel du laboratoire flottant. L'embarcation était essentielle au fonctionnement des quatre sous-marins nucléaires Trident de la Grande-Bretagne.

Le 21 octobre 1999, les femmes ont été acquittées, et le juge président, le Sheriff Gimblett, a décidé que leur geste ne découlait pas d'une intention criminelle, parce qu'il était basé sur la croyance sincère qu'elles intervenaient pour empêcher une conspiration criminelle contrevenant au droit international humanitaire.

Cependant, le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas bien réagi au jugement, et le Lord Avocat, le juriste du gouvernement en Écosse, a renvoyé le jugement du Sheriff Gimblett à la Haute cour d'Écosse, à Edinburgh, pour qu'elle clarifie plusieurs points de droit relatifs à l'acquittement.

Après environ douze mois, le jugement a été rendu, stipulant que : « Le déploiement d'ogives nucléaires Trident par le Royaume-Uni au sein et à l'extérieur de l'Écosse, et la politique de défense actuelle du gouvernement, ne comprennent pas, à notre avis, une « menace » d'utiliser lesdites ogives, dans le sens où une menace peut être utilisée pour qu'elle soit illégale au plan du droit coutumier international ou du droit international

humanitaire. » Un porte-parole de *Trident Ploughshares* a déclaré : « Cette semaine, un sondage *System Three* a démontré qu'une majorité des habitants de l'Écosse appuie la campagne d'action directe contre Trident. Le système judiciaire a du rattrapage à faire. Trident est toujours là et représente toujours une menace d'assassinat collectif. Nous serons de retour à Faslane le 7 avril à 11 h 00 pour poursuivre le travail. »

Ces mêmes personnes courageuses planifient l'événement *Block 'n' Roll* à Faslane, trois journées de protestation et d'action directe non-violente en février, organisées par *Trident Ploughshares*, par la *CND* (campagne pour le désarmement nucléaire) d'Écosse et de Grande-Bretagne, et par le *Faslane Peace Camp*.

2. Le dialogue entre les organisations non-gouvernementales et le gouvernement

Dialogue avec l'OTAN

Au cours des dernières années, des représentants de PGS (Association des médecins pour la survie mondiale) et d'autres groupes de IPPNW (Association des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire) aux États-Unis et en Europe ont participé à un dialogue avec des officiels au siège de l'OTAN... dans la gueule du loup, pour ainsi dire.

L'OTAN a exprimé son engagement envers « une sensibilisation significative des personnes et groupes intéressés » et a dit être « également disposée à discuter de la politique de soutien de l'Alliance envers le contrôle des armes nucléaires et le désarmement ». Alors, nous les avons pris au mot.

Ces réunions se sont révélées utiles et on permis un échange de points de vue et de renseignements. En juin dernier, la délégation a cherché à communiquer que nous prenons au sérieux les promesses de la Conférence d'examen du TNP, que la politique nucléaire de l'OTAN n'est pas compatible avec ces promesses, et que nous nous attendons à ce que l'OTAN contribue à la mise en oeuvre des treize étapes énumérées dans le document d'examen du TNP en date d'avril 2000. La délégation a également discuté du retrait des armes nucléaires de courte portée en Europe, des problèmes relatifs à la défense antimissiles et du désaveu de la politique visant à appliquer les armes nucléaires pour s'opposer aux armes chimiques et biologiques. À la plupart des questions soulevées, la délégation a reçu une réponse assez classique de l'OTAN, bien que l'idée d'un processus semblable à celui d'Ottawa pour circonvier à l'impasse qui touche le traité sur l'interdiction de la production de matière fissile ait occasionné une réponse positive.

Comme la délégation l'avait découvert précédemment, les échanges les plus intéressants et officieux se sont produits à l'extérieur de la salle de réunion, dans les couloirs, où les officiels pouvaient parler à titre personnel.

Une autre possibilité s'est présentée par le biais du bureau de la vice-présidente de l'Assemblée des parlementaires de l'OTAN et présidente de l'Association canadienne, la députée Carolyn Parrish. On nous a consacré deux heures la veille de l'ouverture de la réunion de l'Assemblée, ici à Ottawa l'automne dernier. Bien sûr, l'impact que nous avons

est à peine visible, mais la délégation sait que les ONG sont informées de ces questions et qu'il peut y avoir des dialogues raisonnables et utiles présentant des points de vue différents. Dans mes moments les plus optimistes, je perçois ceci comme de l'eau coulant goutte à goutte sur une pierre....

Au Canada, depuis que le rapport du CPAECI a provoqué une réponse du gouvernement en 1988 quant à sa politique relative aux armes nucléaires, le gouvernement a rempli son engagement de tenir une consultation annuelle avec les ONG et le monde universitaire sur les armes nucléaires. Une réunion de deux jours à laquelle ont participé 30 à 40 intervenants des trois secteurs et qui s'est tenue aux Affaires étrangères a été l'occasion de partager l'information et de bâtir la confiance, en particulier entre les ONG et le gouvernement.

Pendant l'année 2001, des représentants du RCAAN (Réseau canadien pour l'abolition des armes nucléaires) ont également rencontré quelque 80 députés et sénateurs pour soulever des questions liées au désarmement nucléaire et ont été bien reçus – fournissant, dans plusieurs cas, de l'information nouvelle et une nouvelle perspective sur le désarmement nucléaire, et démontrant que le public se préoccupe de la permanence des armes nucléaires et des développements qui font que l'objectif du désarmement nucléaire est encore remis à plus tard.

3. La coopération entre les organisations non-gouvernementales et les représentants des gouvernements.

Ceci implique le développement de nouveaux domaines de réflexion et l'élaboration de nouveaux outils qui constituent le régime de non-prolifération ainsi que la création d'un cadre de désarmement global. Deux exemples très récents de ceci sont la coopération entre le gouvernement et les ONG au sujet de l'élaboration d'un cadre de comptes-rendus pour le TNP et de la convention sur les armes nucléaires.

Les conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) des armes nucléaires ont toujours eu comme fonction implicite un besoin d'information sur la situation de la mise en oeuvre du Traité. Mais il n'y a jamais eu aucune forme de compte-rendu standardisé de la part des États dotés d'armes nucléaires ou de l'ensemble des États parties sur la mise en oeuvre du Traité.

L'absence de comptes-rendus systématiques a été abordée d'une manière préliminaire lors de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Le document final de 2000 réclamait que tous les États parties fournissent : « des rapports réguliers, au sein du cadre du processus d'examen renforcé pour le TNP, sur la mise en oeuvre de l'article VI et du paragraphe 4 (c) de la décision de 1995 sur les « Principes et objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires ».

Ces dispositions n'ont pas la nature légalement obligatoire des articles du Traité, mais elles ont quand même une nature politiquement contraignante. Puisque le MAECI est intéressé à produire un rapport pour cette commission préparatoire dans le but de

soulever l'intérêt, les officiels étaient ouverts aux suggestions quant à la nature du format. Alors, le Réseau canadien pour l'abolition des armes nucléaires (RCAAN) a planifié cette table ronde avec la coopération et l'apport du gouvernement. Les discussions ont été enrichissantes et ont démontré la complexité de la question – admission qu'il n'existe aucun mécanisme d'observance au sein du TNP, en allant jusqu'à se demander s'il devrait y avoir des cadres distincts pour les comptes-rendus des EDAN et des ENDAN.

À la conclusion, le gouvernement a indiqué qu'il soumettrait un rapport narratif à cette commission préparatoire et qu'il ferait circuler le rapport de cette table ronde à d'autres gouvernements et au président de cette commission préparatoire aux fins de discussions complémentaires sur ce sujet.

Un modèle de convention sur les armes nucléaires en vue de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires a été ébauché par une équipe internationale d'avocats, de travailleurs scientifiques et de spécialistes en désarmement, dans le même esprit que pour la Convention sur les armes chimiques. Il avait d'abord été introduit à l'Organisation des Nations Unies par le Costa Rica en 1997.

Une table ronde du Volet II qui s'est tenue à Ottawa au début de janvier a réuni des représentants gouvernementaux, y compris des ambassadeurs de plusieurs pays, et des experts indépendants pour explorer les aspects juridique et technique d'un cadre pour un désarmement nucléaire complet.

La table ronde a utilisé le traité modèle pour explorer les besoins futurs d'un régime pour la réduction et l'élimination efficaces et vérifiées des armes nucléaires. La table ronde a délibérément abordé les considérations techniques avant les questions politiques, afin de générer des idées nouvelles et de mettre l'accent sur le « comment » du désarmement nucléaire, par opposition à la discussion plus familière de la « possibilité » d'un tel désarmement.

Parmi les thèmes qui ont été discutés, mentionnons la vérification et le processus politique; la vérification par la société et les dénonciateurs; les coûts du désarmement; etc. Dans l'ensemble, la réunion a réussi à engager tous les participants dans une exploration ouverte des possibilités futures, et à fournir des éléments de réflexion aux partisans du désarmement nucléaire. Un rapport sur la table ronde sera disponible en avril.

Comme je l'ai déjà mentionné, en décembre 1998, le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, sous la présidence du député Bill Graham, a publié son rapport « Le Canada et le défi nucléaire : Réduire l'importance politique de l'arme nucléaire au XXI^e siècle ». Le rapport reflétait deux années d'audiences publiques et de consultations auprès d'organismes gouvernementaux, de représentants du gouvernement, du monde universitaire et d'experts choisis. Il a été appuyé par quatre des cinq principaux partis – le Parti réformiste a soumis un rapport minoritaire distinct.

Dans la collectivité de la paix et du désarmement, le mot « encourageant » a été utilisé pour décrire le rapport. Entre autres recommandations, le rapport réclamait l'adoption du principe fondamental « que le Canada travaille sans relâche pour réduire la légitimité politique et la valeur des armes nucléaires, afin de contribuer à l'objectif de leur réduction progressive et de leur élimination éventuelle ». Il souscrivait à l'idée de soustraire les armes nucléaires aux alertes à fleur de peau (diminution du niveau d'alerte). Il exhortait le Canada à appuyer l'appel à la conclusion d'une convention sur le désarmement nucléaire.

La troisième recommandation... Le Comité recommande que le Gouvernement du Canada intensifie ses efforts, en collaboration avec des États comme ses alliés de l'OTAN et les membres de la *New Agenda Coalition*, pour faire progresser le désarmement nucléaire. À cette fin, il doit encourager l'apport du public et l'informer des coûts exorbitants, aux plans humanitaire, environnemental et économique, des armes nucléaires, ainsi que de leur impact sur la paix et la sécurité internationales. En outre, le gouvernement doit encourager les États dotés d'armes nucléaires à démontrer leur engagement sans équivoque à tenir et mener à bien des négociations menant à l'élimination des armes nucléaires. À la lumière des leçons du processus d'Ottawa, il devrait également examiner des moyens innovateurs de faire progresser le processus de désarmement nucléaire.

Le simple fait que le CPAECI ait entrepris d'examiner cette question était un signe de courage. M. Graham a prononcé une allocution dans le cadre d'un déjeuner-discours du Groupe des 78 après la diffusion du rapport, et il nous a dit avoir reçu des appels de l'Ambassade des États-Unis, qui lui conseillait de ne pas entreprendre cette étude, ainsi que des appels d'ambassadeurs d'autres pays dans le même but, parce que le sujet était trop controversé. Pendant ce déjeuner-discours, il a également parlé de la crainte des États-Unis que les plans visant à créer une défense antimissiles balistiques représentent une dépense époustouflante et déclenchent une escalade extraordinaire de la course aux armements.

M. Graham est maintenant Ministre des Affaires étrangères, suivant de près (deux ministres plus tôt) un ministre (Lloyd Axworthy) qui s'est montré très péremptoire sur la question de la réduction de la valeur politique des armes nucléaires - en fait, il était connu comme un « récriminatoire nucléaire ». Le prédécesseur immédiat du ministre Graham, John Manley, de toute évidence, se préoccupait (et se préoccupe toujours) davantage d'entretenir des relations vigoureuses avec les États-Unis, et la critique de la politique américaine sur les armes nucléaires était faible, pour autant qu'il y en ait eu.

Je suis très intéressée à connaître l'opinion des membres de cet honorable auditoire, à savoir s'ils pensent que M. Graham pourrait orienter le Canada vers un rôle plus actif en matière de désarmement nucléaire. Lloyd Axworthy aurait, semble-t-il, dit espérer que [M.] Graham fasse en sorte que la question du contrôle international des armements et des armes nucléaires ne soit pas laissée pour compte.

Dans un esprit de dialogue et de coopération, j'aimerais vous demander ce que vous en pensez!

Merci!!